

## DELIBERATION N° 2008/10-04 - DEVELOPPEMENT DURABLE - AIDE AUX INSTALLATIONS DE TYPE « CHAUFFE-EAU SOLAIRE »

**Rapporteur : Monsieur KIELISZEK**

Les engagements de KYOTO et les coûts de l'énergie nous conduisent aujourd'hui à rechercher des solutions de productions énergétiques durables.

Le système utilisant l'énergie solaire étant désormais maîtrisé, il est possible d'apporter une aide forfaitaire aux propriétaires ludréens, en complément des aides existantes (ADEME et crédit d'impôt notamment). Le montant de l'aide forfaitaire pourrait être de 150 €.

Les dossiers devront être présentés de la manière suivante : un devis distinguant clairement les fournitures et la main d'œuvre, un plan d'implantation du bâti concerné, une ou plusieurs photos d'ensemble de la zone retenue pour l'implantation des panneaux solaires. Le matériel utilisé devra être référencé à l'ADEME.

Les demandes de subvention, pour être recevables, seront déposées en Mairie, avant exécution des travaux.

La subvention sera versée sur justificatif des dépenses.

### Intervention de Ludres Autrement et Pour Tous

*LA et PT remarque que cette délibération est très ponctuelle et ne permet pas d'avoir une stratégie globale en matière de développement durable sur Ludres. Ceux qui bénéficieront de cette aide sont les ménages qui ont un chauffage au gaz ou au fioul, ceux qui ont un chauffage électrique ne peuvent pas en bénéficier. Cette démarche ne concernera que quelques foyers, il serait important d'avoir un bilan à terme de ces aides ; en outre il serait utile de connaître le bilan énergétique des bâtiments communaux.*

### Intervention de Monsieur Marcel GAUZELIN, groupe Ludres Ensemble :

*En France le logement et autres bâtiments représentent 43% de la consommation énergétique et près de 25% de nos émissions de gaz à effet de serre sous forme de co2 notamment.*

Face à ce problème une première réglementation a été édictée en 2000 et une seconde en 2005 dite RT 2005 qui visent à réduire la facture énergétique de la France pour tenir l'engagement de Kyoto de diviser par 4 ses émissions de CO2 d'ici 2050.

La conception des bâtiments comme les matériaux et les équipements ont beaucoup progressé (panneaux solaires, briques alvéolaires, isolants naturels, structures en bois, chauffages alternatifs).

Une maison performante en énergie peut coûter 5 à 15% plus cher à la construction qu'une maison classique conforme à la réglementation RT2005 (obligatoire pour toute maison dont le permis de construire a été demandé depuis le 1/09/2006, soit un surcoût de 10000 à 20000€ selon la taille de la maison). Tenant compte des économies annuelles sur les factures énergétiques, le temps de retour sur investissement sera de l'ordre de 10 à 20 ans. D'après un sondage du cabinet Batim-Etudes 68% des particuliers qui ont fait construire au 1<sup>er</sup> semestre 2007 souhaitaient recourir à un chauffage solaire ou à une pompe à chaleur mais y ont renoncé pour des raisons de coût.

Il est regrettable que la délibération qui nous est proposée soit si limitative ; un travail de fond en commission et un débat au conseil municipal aurait pu permettre de structurer la volonté politique de la municipalité en matière d'économie d'énergie publique et privée et d'en planifier les moyens et aides diverses ; malheureusement il me semble que nous prenons le problème à l'envers et de façon très réductrice. Certes une aide aux particuliers de 150 € est un acte symbolique mais insuffisante au regard des enjeux ; c'est pourquoi nous demandons la création d'un guichet unique municipal d'aide et de conseils aux particuliers souhaitant investir dans des labels de qualité environnementale, dans le cadre de travaux de construction, d'agrandissement, ou de réhabilitation

On nous dit que l'aide de 150€ vient en complément des aides existantes (ADEME et crédit d'impôts) c'est vrai mais là aussi c'est réducteur, nous aurions préféré qu'elle s'appuie sur une simulation intégrant également les aides régionales et de la CUGN.

Pourquoi ne pas conjuguer ces 150€ avec les aides au ravalement de façade qui intégreraient des travaux d'isolation ? Si l'objectif partagé est de faire de l'énergie propre une priorité dans le cadre du partenariat ADEME-CUGN dénommé »Planète« nous devons avoir une réflexion globale : énergies renouvelables-déplacements collectifs etc...

Cette délibération nous la voterons dans un esprit constructif mais elle nous enferme au regard des enjeux multiples

Aujourd'hui nous accordons 150€ sur l'énergie solaire mais rien sur l'énergie bois, l'aide aux transports collectifs etc...

En voulant bien faire vous risquez de vous créer des problèmes.

Nous demandons que la majorité prenne l'engagement en 2009 d'un débat d'orientation sur les économies d'énergie et les moyens financiers à déclinier

- Vers notre patrimoine public
- Vers les aides aux particuliers

Une structuration de cette demande s'impose pour que nos budgets à venir ne soient pas l'addition de saupoudrages.

Réponse de Monsieur le Maire :

Avant de passer à la parole à Jean-Daniel KIELISZEK, pour la partie technique, je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous avons commencé par la présentation d'une exposition dans le hall de la Mairie qui a pour but de sensibiliser la population sur le développement durable. Nous avons plusieurs axes que nous allons mettre en œuvre, le premier étant cette subvention pour l'installation de chauffe-eau solaire et nous avons déjà des demandes. En ce qui concerne les bâtiments, nous avons demandé un audit énergétique dans le cadre du développement durable.

Monsieur KIELISZEK précise que l'audit est déjà lancé et que l'étude va commencer le 4 novembre prochain. Un diagnostic thermique sur l'ensemble des bâtiments va être établi et nous déterminerons ensuite les actions à mettre en œuvre afin d'utiliser les énergies renouvelables.

En ce qui concerne les actions concrètes pour la population, un programme sera mis en place qui sera basé sur l'organisation de cycles de conférences sur les énergies renouvelables, sur la maîtrise de

l'énergie, sur la récupération et la prévention des déchets, sur la biodiversité et probablement sur le bruit.

En matière d'actions concrètes, le Grand Nancy et l'ALE organiseront, deux fois par trimestre, des rencontres au cours desquelles des réponses seront apportées aux questions des administrés en matière de développement durable et des conseils pourront leur être prodigués. Des actions seront également menées en associant et sensibilisant la population (rallye promenade, journée des plantes), le milieu scolaire (animations, visites, films) et la mise en place d'une semaine du développement durable.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide forfaitaire de 150 € aux propriétaires ludréens, installant un chauffe-eau solaire, qui en feront la demande conformément aux prescriptions de la présente délibération.
- d'inscrire ces crédits au budget supplémentaire 2008.